

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec la SARL ZAMORA PRODUCTIONS

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un autre contrat cession avec la SARL ZAMORA PRODUCTIONS domiciliée C/o Studio Ferber – 56, rue du Capitaine Ferber 75020 PARIS pour un concert du groupe « La Chica » au théâtre l'Eclat le vendredi 20 novembre 2023 pour un montant de 3.695,50 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 5 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine